



Article 6 : Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une demande d'inscription sur papier libre mentionnant le centre où le (la) candidat (e) subira les deux groupes d'épreuves (écrites et orales) ;
- Un curriculum vitae ;
- Un bulletin de naissance ou fiche individuelle d'Etat Civil ;
- Une copie certifiée conforme du Diplôme de Baccalauréat ;
- Trois enveloppes timbrées à 1500Ar (petit format) à l'adresse du (de la) candidat (e)
- Un bulletin de versement de droit d'inscription au concours, au compte bancaire de l'Ecole Normale Supérieure de Fianarantsoa N°129 40 99 0007-BOA, N° 718 718 6347 0001 BNI, Agence de Fianarantsoa, dont le montant est fixé comme suit :
  - QUARANTE MILLE ARIARY (Ar 40 000) pour les candidats nationaux ;
  - CENT MILLE ARIARY (Ar 100 000) pour les candidats étrangers.

Article 7 : Pour le (la) candidat (e) fonctionnaire, la demande d'inscription doit être obligatoirement revêtue de l'**AVIS FAVORABLE** de l'Administration, dont il (elle) dépend ;

Article 8 : Les candidats seront admis par ordre de mérite. Parmi les admis, le nombre des **candidats fonctionnaires** ou pris en charge par des organismes ou des candidats étrangers admis ne peut excéder **cinq (05)** par Mention.

Article 9 : Les épreuves du Concours figurent dans le programme en vigueur des classes Terminales de l'Enseignement Secondaire.

Article 10 : Les deux groupes d'épreuves du concours auront lieu aux six centres suivants : FIANARANTSOA - ANTANANARIVO - ANTSHRANANA - MAHAJANGA - TOAMASINA - TOLIARA et comportent les épreuves ci-après :

➤ EPREUVES ECRITES :

Première journée : **Lundi 26 Septembre 2022**

- Matinée : Mathématiques (coefficient.3 ; durée : 4 heures)
- Après-midi : Connaissances générales (coefficient 2 ; durée : 2 heures)

Deuxième journée : **Mardi 27 Septembre 2022**

Matinée : -Physique (coefficient .3 ; durée : 4 heures)

➤ EPREUVES ORALES

Troisième journée : **Mercredi 28 Septembre 2022**

Article 11 : Les membres de jury sont désignés par Décision du Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Fianarantsoa.

Article 12 : L'admission sera prononcée par Décision du Président de l'Université de Fianarantsoa sur proposition du Jury spécialement constitué à cet effet.

*L'admission à l'Ecole Normale Supérieure n'implique pas automatiquement, l'obtention d'une Chambre à la Cité Universitaire ou d'une bourse d'étude.*

Article 12 : Le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fianarantsoa, le **26 JUL 2022**



**concours, sur l'éducation en général y compris les bourses d'études, sur les offres d'emploi entre autres.**